

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 juillet à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MOUZEIL, dûment convoqué le 16 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Daniel GARNIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Présents : M. Daniel GARNIER, M. Stéphane PIVETEAU, M. Daniel MOULIN, Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Bruno BERTHELOT, M. Damien LE BRESTEC, M. Gaëtan BELLEIL, Mme Florence BEZIER, Mme Sylvie BLANDIN, M. Benoît DESORMEAUX, Mme Marina JULIENNE, Mme Dominique LE GALL, M. Michel PAGEAU, Mme Marie RAFFIN.

Absents : Mme Sabine DESMARES (excusée), M. Mathieu HERVOUET (excusé), Mme Sandrine NIEL (excusée), Mme Nathalie TRUIN (excusée), Mme Katia VAUMOURIN-TANOE (excusée).

Pouvoirs : Mme Nathalie TRUIN à Mme Jacqueline LE TEXIER, Mme Sandrine NIEL à M. Benoît DERSORMEAUX.

Mme Marina JULIENNE a été désignée secrétaire de séance.

16 voix : Pour

0 voix : Contre

0 : Abstention(s)

Subvention complémentaire pour L'Outil en Main de Ligné

M. Daniel GARNIER, Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions et participations reçues par la Commune et votées, par délibération (n° 2024527-02) en date du 27 janvier 2025.

Lors du vote de cette délibération, a été attribuée la somme de 57 € au profit de l'association L'Outil en Main de Teillé alors qu'il n'aurait dû leur être validé qu'une subvention d'un montant de 19 €, car cette section ne comptait qu'un jeune mineur Mouzeillais dans son effectif d'adhérents au moment de la remise de la demande de subvention, alors que l'association L'Outil en Main de Ligné ne s'est vue, à tort, attribuée aucune subvention alors qu'elle a bien déposé un dossier de demande de subvention attestant compter trois jeunes mineurs Mouzeillais dans son effectif d'adhérents.

Afin de corriger en partie cette erreur, L'Outil en Main de Teillé a reversé directement le trop-perçu de 38 € sur le compte L'Outil en Main de Ligné.

En conséquence et pour finir de corriger cette omission d'attribution d'une subvention au profit de L'Outil en Main de Ligné, lors de la séance du Conseil Municipal de janvier dernier, M. le Maire propose d'autoriser le versement de la somme complémentaire de 19 €, afin de confirmer et honorer l'attribution d'une subvention totale de 57 € et d'acter la correction du montant de la subvention initialement attribuée à L'Outil en Main de Teillé qui s'est vue attribuer la somme de 57 € au lieu de 19 €, comme détaillé ci-après :

Article	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention / participation
65748	Subvention annuelle	L'Outil en Main de Teillé (Teillé)	Association	19.00 €
65748		L'Outil en Main de Ligné (Ligné)	Association	57.00 €

20252107-03

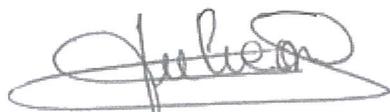


Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le nouveau tableau d'attribution des subventions annuelles entre l'association de L'Outil en Main de Teillé et celle de L'Outil en Main de Ligné, conformément au tableau présenté ci-avant ;
- **AUTORISE** M. le Maire à verser le montant complémentaire de 19 € à L'Outil en Main de Ligné, pour régularisation définitive de la situation ;
- **PRÉCISE** que la réserve de crédits nécessaires aux versements de cette subvention et cette participation est inscrite au budget primitif de la Commune 2025.

Publié le 23/07/2025

La secrétaire de séance,
Marina JULIENNE



Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Stéphane PIVETEAU

